

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18133**

Intitulé

Dessinateur en bureau d'études bâtiment

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
AP Formation	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230n Etudes et projets d'architecture et de décors

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le dessinateur bureau d'études bâtiment et travaux publics concourt à l'élaboration technique d'un projet de construction.

Il travaille principalement :

- Au sein de cabinets d'architectes et chez les maîtres d'ouvrages publics ou privés où son activité principale porte sur le "dessin de projet" : représentation graphique d'une construction, établissement du dossier de détails d'exécution et de la demande de permis de construire.
- Au sein d'un bureau d'études, il organise la production des plans d'exécution des ouvrages en tenant compte des exigences des corps d'état secondaire et des méthodes de l'entreprise gros oeuvre.
- Au sein d'entreprises principalement de gros oeuvre ou de travaux publics pour lesquelles il réalise plus particulièrement le dossier d'exécution et les plans. En activité secondaire, il peut effectuer l'avant métré tous corps d'état et l'estimation des coûts.

Les activités attestées :

Reconnaître les besoins et les exigences du projet du donneur d'ordre

Collecter des informations qualitatives et quantitatives du projet

Capacité :

- à modéliser le projet
- à utiliser les outils et logiciels appropriés
- à produire des plans et schémas techniques dans les règles de l'art
- Rendre un dossier technique complet abordant les différents aspects du projet
- Réaliser un devis, en envisageant divers options possibles
- Analyser et sélectionner des consultations d'offres tarifaires
- Connaître les techniques d'ordonnement

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Bâtiments, travaux publics, génie civil.

Dessinateur bâtiment et travaux publics

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1104 : Dessin BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Evaluation n°1 Cas pratique :

- A partir d'un descriptif de projet de réalisation d'un bâtiment de type « bureaux », des croquis et côtes fournies par un dossier d'architecte, le candidat devra :
- Reformaliser par écrit le projet, évoquer les contraintes techniques et esthétiques et les attentes de l'architecte.
- Evoquer les contraintes et demandes de l'ingénieur en bureaux d'études et du constructeur par rapport à ce projet.
- Réaliser les plans du projet, ainsi que produire le dossier technique à rendre au constructeur avec une synthèse des différents compte rendus des échanges entre l'architecte et le bureau d'études.
- Fournir les plans d'aménagement VRD.
- Produire une représentation du bâtiment dans son environnement. Afin de guider la réalisation des exemples de représentation, un cahier des charges spécifique sera donné au candidat.

Evaluation n°2 :

A partir d'un fichier informatique sur lequel se trouve un plan simple d'une maison avec ses ouvrants et d'une bibliothèque de matériaux le candidat réalisera le métré de la maison ainsi qu'un devis afférent au gros oeuvre et aux ouvrants.

Evaluation n°3 :

Exercice théorique sur la réalisation d'un plan d'ordonnement selon la méthode PERT ou GANT.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		4 personnes : - Le Directeur Pédagogique - 3 professionnels (employeur, salariés)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 20 janvier 2014 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Dessinateur en bureau d'études bâtiment" avec effet au 17 juin 2010, jusqu'au 30 janvier 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an avec effet au 4 janvier 2019 jusqu'au 4 janvier 2020.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.apformation.com>

Lieu(x) de certification :

14 rue Pierre Bayle - 31100 Toulouse

150 rue Nicolas Louis Vauquelin - 31100 Toulouse

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

14 rue Pierre Bayle - 31100 Toulouse

150 rue Nicolas Louis Vauquelin - 31100 Toulouse

Historique de la certification :